

**MAIRIE DE METZ**

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**

---

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

---

**Séance du 29 septembre 2016**

**DCM N° 16-09-29-11**

**Objet : Versement de subventions aux clubs sportifs.**

**Rapporteur: M. BELHADDAD**

En complément des subventions accordées au titre du financement des clubs sportifs lors des précédentes séances du Conseil Municipal, il est proposé d'accorder les subventions suivantes :

**1) Subventions de fonctionnement**

Après avoir examiné les demandes présentées par différentes associations sportives notamment suite aux résultats obtenus à l'issue de la saison 2015/2016, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer, pour un montant total de 9 828 €, les subventions suivantes :

- |   |         |
|---|---------|
| - Association Athlétisme Metz Métropole   | 5 000 € |
| Subvention exceptionnelle accordée pour l'accession du club au plus haut niveau. Poussé par un esprit collectif étonnant, Athlétisme Metz Métropole est monté en Elite 1, le 22 mai 2016 à Sotteville-lès-Rouen. Le club fait désormais partie du top 8 français. |         |
| - Ecole Française d'Echecs de Metz  | 700 €   |
| Subvention exceptionnelle au titre de la participation de Clément KUHN (Champion de France 2016 des moins de 8 ans) aux Championnats d'Europe à Prague en août 2016 et aux Championnats du Monde à Batumi en Géorgie en octobre prochain.                         |         |
| - Société des Régates Messines  | 4 128 € |
| Subvention exceptionnelle suite à la revalorisation par VNF de la redevance pour l'occupation du domaine public fluvial dont l'entretien des installations et le développement du port sont assurés par la Société des Régates Messines.                          |         |

**2) Financement d'une manifestation sportive**

Il est également proposé, dans le cadre du soutien logistique ou financier que la Ville de Metz apporte aux associations sportives qui organisent des manifestations et participent ainsi à

l'animation de la ville, d'attribuer une subvention de 1 000 € au bénéfice de l'Association Famille Lorraine de Metz-Borny pour l'organisation de la 23ème édition de la Marche Metz Illuminée qui se déroulera le 10 décembre prochain. Cette manifestation aura pour objectif la mise en valeur du patrimoine culturel messin, la découverte de la ville, de ses marchés de Noël et de ses illuminations. L'édition 2016 prévoit d'accueillir plus de 8 000 marcheurs venus de toute la grande région, mais également des pays limitrophes comme le Luxembourg, l'Allemagne et la Belgique. Le parcours sera conçu pour être accessible à tous, avec un départ prévu de 14 heures à 20 heures du Complexe Sportif Saint Symphorien.

### **3) Subventions d'équipement**

Enfin, il est également proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions de d'équipement suivantes :

- ASPTT Omnisports	68 500 €
(Aide exceptionnelle pour la réalisation de travaux de performance énergétique au complexe des Hauts Peupliers, soit près de 19 % du montant total de l'investissement qui s'élève à 366 510 €)	
-Ecole Française d'Echecs de Metz	130 €
(Participation à l'acquisition de 8 pendules électroniques de compétition - 20% du coût total)	
-La Ronde Pétanque	500 €
(Participation à l'achat de tenues sportives de compétitions - 20% du coût total)	

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les commissions compétentes entendues,

VU les projets présentés et portés par les clubs au titre de la saison sportive 2015-2016,

**CONSIDERANT** que les projets présentés s'inscrivent dans le cadre de la politique sportive municipale,

## **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE D'ATTRIBUER LES SUBVENTIONS SUIVANTES POUR UN MONTANT DE 79 958 € :**

### **1) Subventions de fonctionnement**

- Association Athlétisme Metz Métropole	5 000 €
- Ecole française d'Echecs de Metz	700 €
- Société des Régates Messines	4 128 €

## **2) Financement d'une manifestation sportive**

- Association Famille Lorraine de Metz-Borny	1 000 €
--	---------

## **3) Subventions d'équipement**

- ASPTT Omnisports	68 500 €
- Ecole Française d'Echecs de Metz	130 €
- La Ronde Pétanque	500 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens et avenants correspondants ainsi que tous documents, pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjoint Délégué,

Belkhir BELHADDAD

Service à l'origine de la DCM : Développement des Pratiques Sportives

Commissions : Commission Sport et Jeunesse

Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 44    Absents : 11                      Dont excusés : 7

**Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**